



Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2020-10-15-22 | Finances communales - Budget de la Ville -
Débat des orientations budgétaires
Sur le rapport de Monsieur Moise Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moise, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moise, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés :

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Considérant :

- Les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2021 contenus dans le rapport ci-joint,
- Les commentaires sur ce rapport lors de la deuxième commission ont permis d'appréhender la procédure en cours de préparation du budget 2021 et par conséquent, ces orientations budgétaires,

Décide :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2021 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour, 2 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

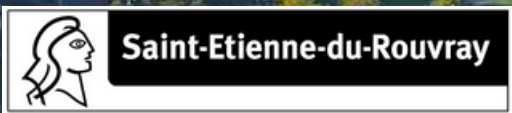
Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc119029-BF-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2020

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Préambule

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. (Art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code général des collectivités territoriales). Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune. Sa tenue permet ainsi d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le DOB doit être réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Ce temps doit servir à adapter, éventuellement, l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans sa mise en œuvre. Il présente le contexte et les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget. Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus. L'ensemble des éléments indiqués ci-après sont des projections et des orientations dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires et des évolutions du projet de loi de finances de l'Etat, en cours d'élaboration.

Les différents points abordés dans ce rapport sont conformes aux nouvelles obligations d'informations imposées depuis 2016 par la loi NOTRe. Pour les communes de 10 000 habitants, le ROB doit comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée ;
- Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail ;
- Un rapport sur l'égalité hommes femmes ;

De plus, la loi de programmation des finances publiques 2018-2020 (article 13) concernant le Débat d'orientation budgétaire a introduit la présentation des éléments suivants :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Le rapport est transmis au préfet et au président de la Métropole. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les 15 jours. Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Sommaire :

1- LE CONTEXTE GENERAL : LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

a. Le contexte international et national

- Contexte International : une récession mondiale
- Contexte national
- impact sur les collectivités en 2021

b. Les principales dispositions de la Loi de Finances 2021

c. Le contexte local de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray

- les impacts de la crise sur le BP 2020 - recettes de fonctionnement
- les impacts de la crise sur le BP 2020 - dépenses de fonctionnement
- les impacts de la crise sur le BP 2020 - dépenses et recettes d'investissement

2- LA SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE LA COLLECTIVITE (issue de l'analyse du CA 2019)

a. L'épargne brute

- Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

b. La capacité d'autofinancement

c. Caractéristiques générales de la dette

3- LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2021

a. Les recettes de fonctionnement

- La fiscalité
- Les contributions de l'Etat
- Les autres recettes

b. Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de personnel
- Rapport sur l'égalité femmes hommes en 2019 concernant les agents sur emplois permanents
- Les charges à caractère général
- Les subventions aux associations
- Les intérêts de la dette

c. Les dépenses d'investissement

d. Les recettes d'investissement

1- LE CONTEXTE GENERAL : LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

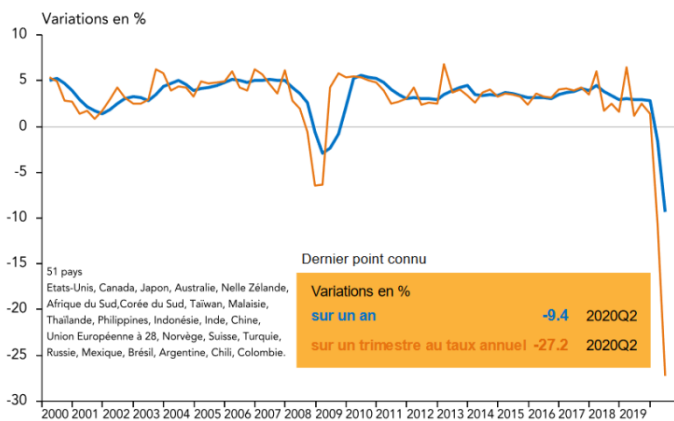
Ce qui caractérise 2020 c'est la crise mondiale qui laisse derrière elle un paysage sinistré socialement et économiquement. Alors qu'elle était sanitaire, cette crise est devenue, par sa longueur et son contenu, une crise économique qui va malheureusement se prolonger en 2021.

a. Le contexte international et national

- Contexte International : une récession mondiale

Dans son point de conjoncture du 8 septembre 2020, l'Insee maintient sa prévision, publiée initialement en juillet, d'une contraction du PIB mondial de l'ordre de 9 %, au total sur l'année 2020.

Croissance du PIB mondial en volume



Cette crise représente la plus forte récession planétaire depuis la seconde guerre mondiale. Les pays les plus durement touchés sont ceux où l'épidémie a été la plus grave et ceux qui se caractérisent par une forte dépendance vis-à-vis du commerce mondial, du tourisme, des exportations de produit de base et des financements extérieurs.

Le scénario de base prévoit un rebond de la croissance mondiale à 4,2 % en 2021 si le reflux de la pandémie est suffisant pour que l'activité mondiale reprenne. Dans le cas où la crise sanitaire perdure, la croissance mondiale pourrait chuter de 8 % en 2021.

Les conséquences pour 2021 : prêts bancaires plus chers. Les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

- Contexte national

En France, durant les 8 semaines de confinement, l'activité a été d'environ un tiers par rapport à la normale. Depuis la fin de cette phase, la reprise est graduelle et hétérogène selon les secteurs. Ainsi l'Insee estime, dans sa note de conjoncture du 17 juin 2020, que l'activité aurait été inférieure de 16 % sur le mois de mars par rapport à son niveau normal, puis de 29 % en avril (seul mois entier de confinement stricte), 22 % en mai, et le serait encore de 12 % en juin.

Le PIB serait en recul de -11 % en 2020. L'épidémie et les mesures de confinement affectent lourdement la consommation des ménages (-10 % en 2020).

Rapport d'orientations budgétaires 2021

Malgré la baisse du prix et de la demande du pétrole, l'investissement des entreprises non-financières reculerait de -24 % en 2020.

Les flux touristiques, quasiment à l'arrêt durant le confinement, ne reprennent que très lentement avec la levée progressive des restrictions aux frontières et l'inertie des comportements. Ils pèseront également sur l'état de la croissance 2020.

Les aléas autour des prévisions économiques sont particulièrement importants. L'évolution de l'économie sur la fin de l'année dépendra de celle de l'épidémie et des mesures sanitaires prises, en France et à l'étranger. Une résurgence de l'épidémie ou à l'inverse la découverte d'un traitement ou d'un vaccin sont de nature à retarder ou accélérer la reprise.

- impact sur les collectivités en 2021

La Banque Postale a analysé les conséquences de la crise sanitaire et économique sur l'équilibre budgétaire des collectivités en comparant les pertes de recettes à l'autofinancement disponible.

En effet, même si l'année 2019 s'est achevée sur une légère embellie financière du budget des collectivités locales amorcée en 2018, la crise sanitaire, puis la crise économique qui en découle, viennent rebattre les cartes.

Alors que la question des conséquences de la réforme fiscale (taxe d'habitation) promettait de se retrouver au cœur des débats de l'automne, c'est finalement le sujet des conséquences de la crise sanitaire qui va s'imposer. Si l'impact majeur devrait survenir dès 2020 sur les comptes des communes, il devrait se faire sentir à partir de 2021 pour les intercos et les Régions. Les départements dont les finances sont liées à la conjoncture à cause des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) côté recettes et du RSA côté dépenses, pourraient quant à eux subir un choc à l'intensité et à la durée difficile à appréhender.

recettes impactées par la crise par année et niveau de collectivité locale						dépenses impactées par la crise par année et niveau de collectivité locale					
commune / EPCI	2020	2021	2022	2023	2024	commune / EPCI	2020	2021	2022	2023	2024
recettes tarifaires						Achats					
produits du domaine						subvention aux organismes partenaires					
foncier bâti											
taxe additionnelle aux droits de mutation											
taxe d'aménagement											
taxe sur l'électricité											
DGF dotation forfaitaire											
DGF dotation de péréquation											
DGF dotation d'intercommunalité											
FPIC											
FSRIF											
subventions											

De nouvelles disparités

Les études démontrent que le nombre de communes fragilisées par une chute de leur taxe de séjour, de leur taxe sur les remontées mécaniques, ou de leur produit des jeux est très faible : seules 767 au total voient leur poids cumulés de ces recettes dépasser 5 % de leur épargne brute. Une baisse brutale de ces postes ne menacerait donc pas l'équilibre budgétaire et la capacité d'action de la grande majorité des communes.

Ce n'est pas le cas en revanche des droits de mutation, ou des recettes des services culturels, sportifs et éducatifs. Plus du tiers des communes (35,9 %) voient ces produits peser plus de 5 % de leur épargne brute. Une variation soudaine de ces recettes aura donc une traduction immédiate dans la capacité à investir des communes.

Les intercommunalités vont également souffrir différemment selon leur panier de ressources propres. Pour plus de la moitié des EPCI, la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pèse plus de 50 % de l'autofinancement. Dans 310 d'entre elles, cette cotisation économique dépasse même l'épargne brute. Une chute de ce produit aura donc des conséquences dramatiques pour ces territoires, particulièrement s'ils accueillent de surcroît des industries exposées comme l'aéronautique, le tourisme ou l'automobile.

Les départements dans le doute

Sans surprise, les comptes départementaux vont être lourdement affectés par l'impact de la crise sur les recettes de DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) et sur les dépenses du RSA, qui évoluent quasi-mécaniquement en sens contraire. Mais pas dans la même ampleur, selon les territoires. Pour 15 départements, les DMTO représentent moins de 60 % de leur épargne brute, alors qu'une dizaine d'autres ont un niveau de DMTO culminant à plus de 150 % de leur épargne brute. Les dispositifs de péréquation parviennent toutefois à atténuer ces disparités : « pour 19 départements métropolitains, les recettes provenant de la péréquation représentent plus du quart des droits perçus localement ».

La Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) indispensable pour les régions

Enfin les capacités d'action des régions pourraient également être affectées par la crise, via les flux de CVAE, de TVA et de Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques qui s'assèchent en tant de crise économique. Selon les estimations de la Banque Postale, une diminution d'un quart du produit annuel de CVAE se traduirait, dans l'ensemble, par une réduction d'un tiers de l'épargne brute. De quoi nourrir le débat sur la volonté de baisser la CVAE du gouvernement dans le cadre du plan de relance.

Pour la Banque Postale qui a interrogé les acteurs du monde local, des représentants des associations d'élus locaux à ceux des territoriaux en passant par ceux du bâtiment et des travaux publics, ce choc ne permettra donc plus de maintenir la même organisation des services qu'avant crise, et demandera des efforts d'investissements volontaristes pour participer activement à la relance par la commande publique.

b. Les principales dispositions de la Loi de Finances 2021

Le projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021), présenté le 28 septembre 2020, contient un plan de relance de l'économie de 100 milliards d'euros visant à faire face à la crise liée à l'épidémie de Coronavirus. Après une croissance estimée à -10% en 2020, le budget a été construit sur la base d'une prévision de +8% de la croissance en 2021.

- Baisse des impôts :

Le gouvernement poursuit la suppression progressive de la taxe d'habitation (suppression totale pour 80% des ménages concernés en 2020, et abattement de 30% en 2021 pour les 20% des français aux revenus les plus élevés).

Il met en œuvre la baisse des impôts de production (CVAE pour 10 milliards d'€) et poursuit la baisse de l'impôt sur les sociétés. Le gouvernement a assuré qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôt, mais pour dégager des recettes, il a prévu de ponctionner l'organisme de financement du logement social Action Logement à hauteur de 1,3 milliards d'euros, et les complémentaires santé vont payer une surtaxe COVID d'un milliard d'euros l'an prochain (puis 500 millions en 2022.)

- Transition écologique : 30 milliards doivent permettre d'accélérer la transition écologique, via des aides à la rénovation des logements ou aux transports propres
- Les dotations restent stables pour les collectivités malgré une crise sanitaire encore en cours :

La dotation globale de fonctionnement attribuée aux collectivités restera stable pour la quatrième année consécutive, malgré la crise sanitaire qui a diminué leurs recettes et augmenté leurs dépenses.

- Pour l'éducation, l'Etat annonce un montant de 600 millions pour financer l'école inclusive, les dédoublements des grandes sections de maternelles, la limitation à 24 élèves par classe en CP et CE1, le financement de l'école privée par les communes.

La crise sanitaire implique une augmentation des dépenses et une baisse des recettes de l'Etat et crée donc une augmentation du déficit public. Il faut garder la plus grande prudence face à ses mesures budgétaires qui, d'une part pourraient se montrer insuffisantes pour rattraper les désengagements antérieurs, et d'autre part seraient contraintes si la crise sanitaire se prolongeait en 2021.

c. Le contexte local de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray

- les impacts de la crise sur le BP 2020 - recettes de fonctionnement

La ville doit faire face à une réduction inédite de ses recettes d'activité ainsi qu'à des remboursements pour le 2^{ème} trimestre 2020 non réalisé. Celles-ci sont identifiable au Budget de la ville dans les pertes de recettes UNICITE mais aussi les locations de salles, le marché ou les loyers. Le budget du Rive Gauche est également fortement impacté par ce manque de recettes et remboursements.

Baisse des recettes UNICITE : la facturation Unique UNICITE comprend les recettes en lien avec les activités de la restauration, des Animalins, des centres de loisirs et des courts séjours, du Sport, des Centres Socioculturels et du conservatoire. Autant d'activités qui n'ont pas eu lieu en mars et avril et qui n'ont repris que partiellement depuis mai.

La collectivité a mis en place un remboursement exceptionnel du 3^{ème} trimestre de ces activités aux habitants, bien que les activités péri et extrascolaires (Animalins) aient repris le 11 mai. Les remboursements et réductions de factures ont représenté une réduction de recettes **de 89 000 €**.

De plus, la réduction de la capacité d'accueil en lien avec les différents protocoles et la moindre fréquentation des activités depuis le déconfinement créent une perte de recette de **423 437,31 €**

Soit un total de baisse de recettes UNICITE de **512 437,32 €**.

Il faut encore prévoir une perte de recettes UNICITE d'ici la fin de l'année en lien avec l'adaptation des jauges aux protocoles sanitaires ou la baisse des inscriptions à la saison 2020/2021.

Baisse des recettes de location de salles :

	Perte de recette	remboursement
mars à avril	6 962,89 €	4 692,44 €
mai	6 317,90 €	2 227,25 €
juin	3 427,70 €	731,10 €
juillet	1 891,20 €	735,45 €
Total	18 599,69 €	8 386,24 €

La salle festive et la salle de la Houssière ont été fermées au public du 21 mars au 26 juillet 2020. Cela a généré une perte de recette ainsi que le remboursement des avances versées par les habitants pour un montant total de **26 985,93 €**.

Les annonces récentes du gouvernement conduisent à de nouvelles fermetures au cours du dernier trimestre 2020.

Baisse des droits de mutation : Dépendant fortement des évolutions du marché immobilier, les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les notaires sur les transactions immobilières, au profit principalement des départements mais comportant aussi une part communale, constituaient, une recette particulièrement dynamique en constante progression depuis 6 ans. Le rythme des transactions immobilières s'est fortement ralenti en raison de la crise. Il faudra prévoir une baisse minimum de **30 000 € (30 %)** sur cette ligne de recettes.

Mesures en faveur du commerce local et fermeture des marchés : En confinement, les marchés de la ville ont été interrompus 5 mercredis et 4 dimanches soit une perte de **6 100 €**. Des mesures d'exonération des loyers des cases commerciales de la ville ont également été décidées pour une durée de 3 mois soit une baisse de ces recettes de **17 175 €**.

Le montant total des baisses de recettes au budget de la ville s'élève à ce jour à 592 698,25 €

Budget annexe Rive Gauche : remboursements

Suite à la demande de la direction du Rive Gauche, Monsieur le maire et l'adjoint en charge de la culture ont validé le fait que le Rive Gauche, règle les prix de cession prévus pour l'ensemble des spectacles, même ceux qui n'ont pu être reportés. Cette décision a permis que les salaires des artistes, techniciens et administratifs soient versés. Les billets des 8 spectacles, qui n'ont pu être reprogrammés et donc annulés ont été remboursés aux spectateurs qui en ont fait la demande. **C'est une baisse de recettes de 9 894 € pour le budget annexe du Rive Gauche.** Il convient de noter que 50 % des abonnés n'ont pas fait valoir ce remboursement.

- les impacts de la crise sur le BP 2020 - dépenses de fonctionnement

la ville a du faire face à des dépenses de fonctionnement supplémentaires en lien avec la santé (achat de masques, gel hydroalcoolique, produits et matériel de désinfection des locaux)

Achat de masques : Les crédits nécessaires à l'achat de masques représentent une dépense de **116 857,48 €** à la date du 15 septembre 2020. L'Etat a mis en place une prise en charge qui ne couvrait que 50 % maximum du prix d'achat HT plafonné à un montant très inférieur au prix d'achat réel.

Tableau récapitulatif, achat de masques 15 septembre 2020 :

	quantité	prix unitaire moyen TTC	montant ville TTC	montant prise en charge/ Etat	reste a charge ville
TOTAL unique	139000	0,21 €	28 802,05 €	4 887,90 €	23 914,15 €
TOTAL réutilisables	36700	2,40 €	88 055,43 €	32 488,13 €	55 567,31 €
		Coût total	116 857,48 €	37 376,03 €	79 481,46 €

A ce jour, nous sommes dans l'attente des 37 376 € de prise en charge de l'Etat.

Achat de produits désinfectant, gel Hydroalcoolique : A ce jour il faut compter **6 144,13 €** de crédits supplémentaires, à la charge de la collectivité.

Les mesures spécifiques pour l'organisation du 1^{er} tour des élections

municipales ont généré une dépense supplémentaire de **5 000 €** (plus de personnel, entretien/désinfection des locaux, matériel supplémentaire...)

Ouverture d'un centre de dépistage COVID dans la salle festive du 2 avril au

17 juillet 2020 : suite à la sollicitation de médecins stéphanois, la ville a mis à disposition la salle festive et les moyens nécessaires à l'ouverture d'un centre de dépistage COVID. Il s'agissait de l'installation technique, informatique, autant que l'entretien ou le gardiennage quotidien. Pour un montant total de **90 069,24 €**. Un état détaillé de ces dépenses a été adressé au mois de juillet à l'ARS. Aucune réponse ne nous a été adressée à ce jour concernant cette prise en charge.

L'augmentation de l'activité du portage de repas aux seniors pendant et après

le confinement : Cela a généré **5 000 €** de charges supplémentaires. (+ de barquettes d'emballage pour les repas, + de tournées...). Une 4^{ème} équipe a été mise en place pour organiser un portage allant jusqu'à 250 repas par semaine.

Lors du déconfinement l'ensemble des services opérationnels a du faire face à une hausse de ses dépenses pour accueillir le public conformément aux différentes consignes et protocoles. (achat de plexiglass, réaménagement

de certains espaces d'accueil et d'activité, support pour flacons de gel hydroalcoolique...). Ce besoin de crédit supplémentaire est estimé à **15 000 €** pour l'ensemble des services.

Enfin la collectivité a accrue les fréquences d'intervention de nettoyage pour assurer les opérations de désinfection de l'ensemble des sites scolaires et non scolaires, la mise à disposition de fournitures d'hygiène (papier, lingettes, microfibrilles, ...) et kits de nettoyage sur l'ensemble des services dans le cadre des différents protocoles, l'entretien des centres de loisirs plus « étendus » (plus de site d'accueil). Cela a généré un besoin de crédit supplémentaire de **40 000 €** pour le Département propreté des locaux Atsem (DPLA) pour l'acquisition de produits (hors charge RH).

C'est donc près de 278 070,85 € de charges supplémentaires pris en compte par la collectivité.

Réduction des charges RH : parallèlement à l'augmentation de certaines dépenses, il faut noter une réduction des dépenses de personnel. L'arrêt des activités en confinement, et la reprise partielle depuis le 11 mai jusqu'à aujourd'hui ont réduit les besoins en emplois vacataires et contractuels saisonniers. Cette réduction des charges peut être estimée à **515 564 €**.

Si l'on tient compte des baisses de recettes (592 698 €), de l'augmentation des dépenses (278 070 €) et de la réduction des charges de personnel (515 564 €), la crise COVID génère un impact en déficit de près de 355 204 € au budget de fonctionnement de la collectivité.

- Les impacts de la crise sur le BP 2020 – dépenses et recettes d'investissement

Le programme de travaux de l'école Langevin a été décalé sur l'année 2020. Ce décalage va générer un décalage de facturation pouvant reporter davantage de dépenses en 2021.

Dès la fin du confinement, **d'autres programmes de travaux dans les écoles estimés à 700 000 € ont été repositionnés sur l'année 2021.** En effet, certaines entreprises ne pouvaient plus intervenir en 2020, ou les conditions d'installation de chantier n'étaient plus adéquates (travaux sur les écoles ne pouvant plus se faire l'été etc.).

Rapport d'orientations budgétaires 2021

2 LA SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE LA COLLECTIVITE (issue de l'analyse du CA 2019)

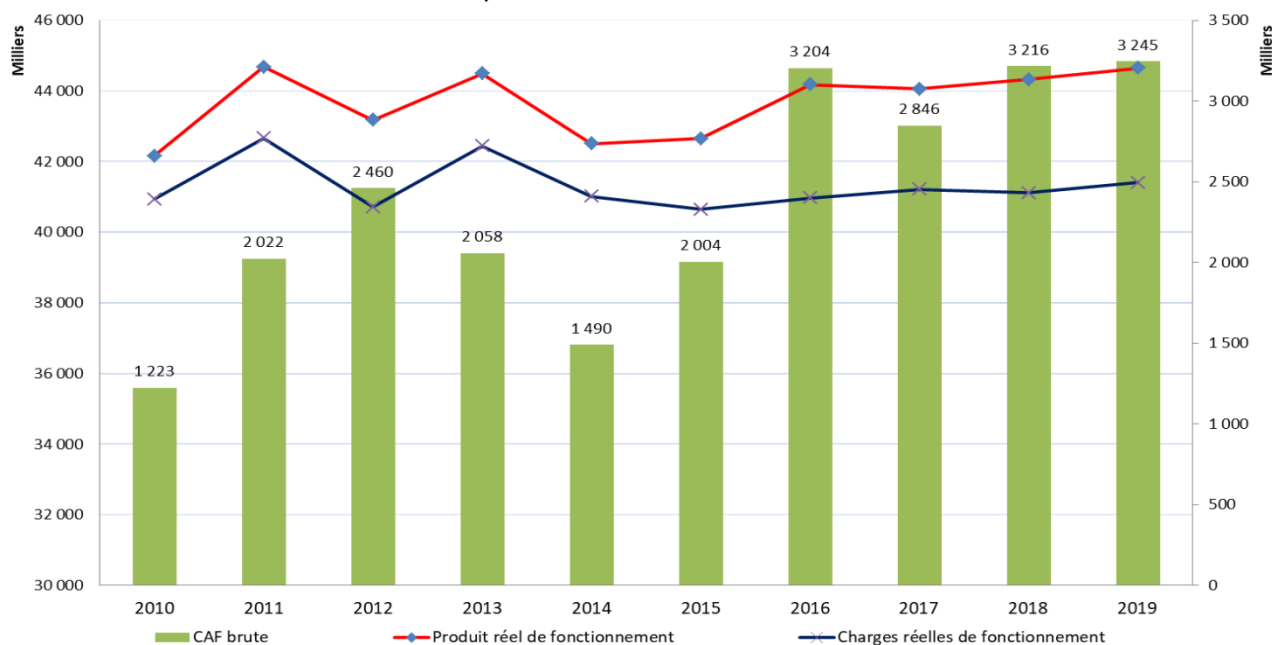
a. L'épargne brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs qui mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.

En 2019, l'épargne brute de la ville conserve un niveau satisfaisant (3,245 M€) et progresse légèrement par rapport à 2018.

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produit réel de fonctionnement	42 161 000	44 686 000	43 177 779	44 497 852	42 506 146	42 653 340	44 181 011	44 061 476	44 329 028	44 651 964
Charges réelles de fonctionnement	40 938 000	42 664 000	40 717 567	42 439 375	41 016 378	40 648 970	40 976 955	41 215 864	41 113 049	41 406 799
<i>dont charges de personnel</i>	22 835 000	23 351 000	24 372 012	25 450 889	26 072 380	26 452 225	26 934 186	27 440 097	27 309 162	27 227 902
<i>dont charges financières</i>	1 473 000	1 407 000	1 382 434	1 319 387	1 706 645	1 960 035	1 904 814	1 462 656	1 400 435	1 314 763
CAF brute	1 223 000	2 022 000	2 460 212	2 058 477	1 489 768	2 004 369	3 204 056	2 845 612	3 215 979	3 245 164

Evolution de la capacité d'autofinancement brute



Rapport d'orientations budgétaires 2021

- Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
FONCTIONNEMENT								
013 Atténuation des charges	151 126	145 915	52 182	85 039	33 394	196 599	35 073	103 222
70 Produits des services, du domaine	5 161 322	5 386 659	2 753 294	3 948 997	3 623 240	3 913 975	3 744 219	3 851 164
73 Impôts et taxes	24 663 890	25 033 765	25 976 626	25 386 261	26 270 991	26 219 954	26 709 749	27 073 964
74 Dotations, subventions et particip.	12 194 918	12 878 602	12 591 997	12 509 319	12 478 565	12 534 671	12 641 515	12 294 986
75 Autres produits de gestion courante	1 116 778	1 122 588	994 516	917 952	1 744 935	639 985	552 326	568 281
sous total recettes de gestions courantes	43 288 035	44 567 529	42 368 615	42 847 567	44 151 125	43 505 185	43 682 882	43 891 617
76 Produits financiers				73 158	349 915	343 531	337 058	330 292
77 Produits exceptionnels + Cessions	633 610	1 232 824	416 400	811 221	425 954	3 758 919	309 089	430 055
042 opération d'ordre de transfert entre section	77 489	4 844	1 102	0	7 080 000	755 244	34 703	3 537
Total recettes de Fonct.	43 999 134	45 805 197	42 786 117	43 731 946	52 006 994	48 362 879	44 363 732	44 655 500

Les recettes de fonctionnement : comptabilisées au Compte administratif 2019 s'élèvent à 44 655 501 €. Les recettes de gestion courante ont très peu progressé par rapport à 2018 (0,48 %) et il n'y a pas eu de recettes exceptionnelles de nature à augmenter le total des recettes de fonctionnement de manière aussi significative que lors de l'année 2017 (cessions foncières, reprise de résultat de budget annexe ou opération d'ordre). Les dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement comptabilisées au Compte Administratif 2019 s'élèvent à 43 447 408 € dont 39 989 789 € de dépenses réelles courantes.

FONCTIONNEMENT	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
014 Atténuation de produits				170 637		229 259	128 228	40 400
011 Charges à caractère général	9 264 274	9 282 837	8 822 430	8 570 166	8 448 807	8 096 000	8 289 387	9 075 872
012 Charges de personnel	24 372 012	25 450 889	26 072 380	26 452 225	26 934 186	27 440 097	27 316 984	27 227 901
65 Autres frais de fonctionnement	5 753 716	5 929 114	4 349 938	3 591 593	3 842 473	3 984 972	3 845 481	3 645 615
sous total charges de gestions courantes	39 390 002	40 662 839	39 244 748	38 784 621	39 225 466	39 750 328	39 580 080	39 989 789
66 Charges financières (hors IRA)	1 382 434	1 319 387	1 706 645	1 960 035	1 904 814	1 462 656	1 407 032	1 314 763
67 Charges exceptionnelles	96 257	103 064	117 167	233 148	229 984	772 270	125 939	102 246
042 Opérations d'ordre de transfert	1 805 138	2 343 078	1 431 999	1 847 039	8 878 147	5 084 931	2 025 255	2 040 609
Total charges de Fonct.	42 673 831	44 428 368	42 500 559	42 824 843	50 238 411	47 070 185	43 138 305	43 447 408

b. La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF ou épargne nette) mesure la capacité de la collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursement de ses échéances de dette. La CAF de la ville reste négative à -392 628 € en 2019. Pour compenser ce faible ratio, il convient de noter que la ville abonde ses recettes d'investissement au moment du Compte administratif avec le résultat antérieur de fonctionnement excédentaire.

Rapport d'orientations budgétaires 2021



c. Caractéristiques générales de la dette

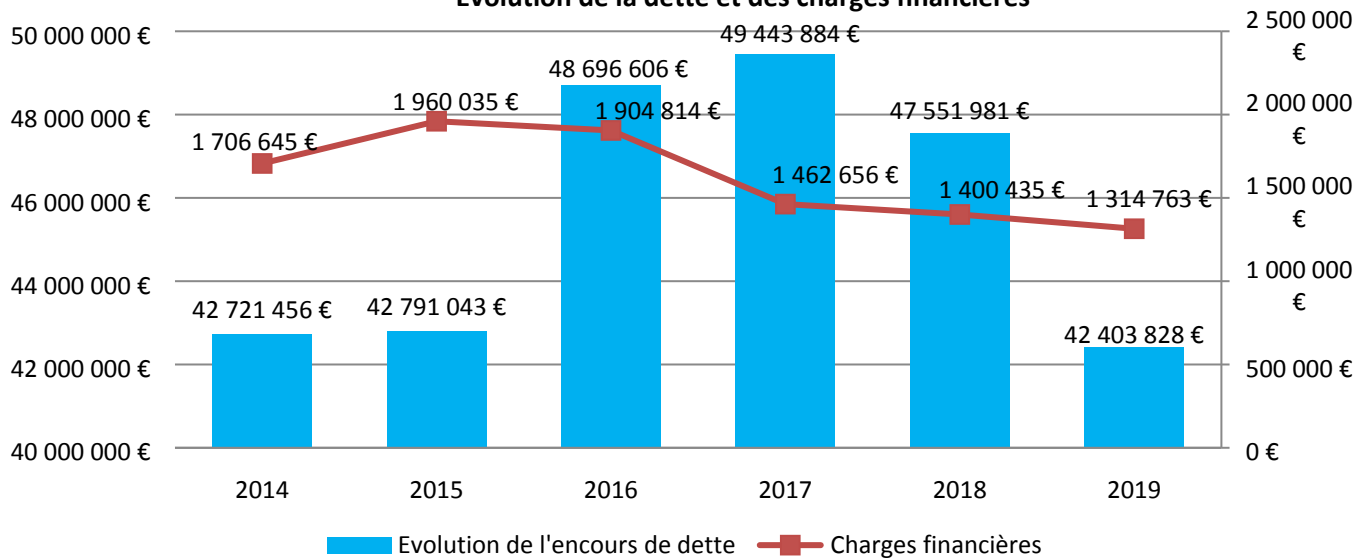
Au 1^{er} janvier 2020, la dette de la ville compte 24 emprunts contractés auprès de 6 groupes bancaires. Le montant du capital restant dû est de 42 403 828,48 €. En 2019, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer son programme d'investissement et à rembourser 3,5 M€ de capital (3,4 M€ en 2018) et 1,3 M€ de charges financières (1,4 M€ en 2018). L'encours de la dette a donc baissé par rapport à 2018.

structure de la dette au 31/12/2019						
Caractéristiques de la dette au :	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Dette de la Ville	42 700 969,00 €	42 774 604,00 €	48 696 607,00 €	49 443 884,00 €	47 551 981,61 €	42 403 828,48 €
Taux moyens	4,58%	4,24%	2,90%	2,75%	2,69%	2,66%
Durée résiduelle moyenne	12 ans	11 ans 4 mois	13 ans 4 mois	13 ans	12 ans	11 ans 1 mois
Durée de vie moyenne	6,1 ans	6,5 ans	7,4 ans	7 ans	6 ans et 7 mois	6 ans 1 mois

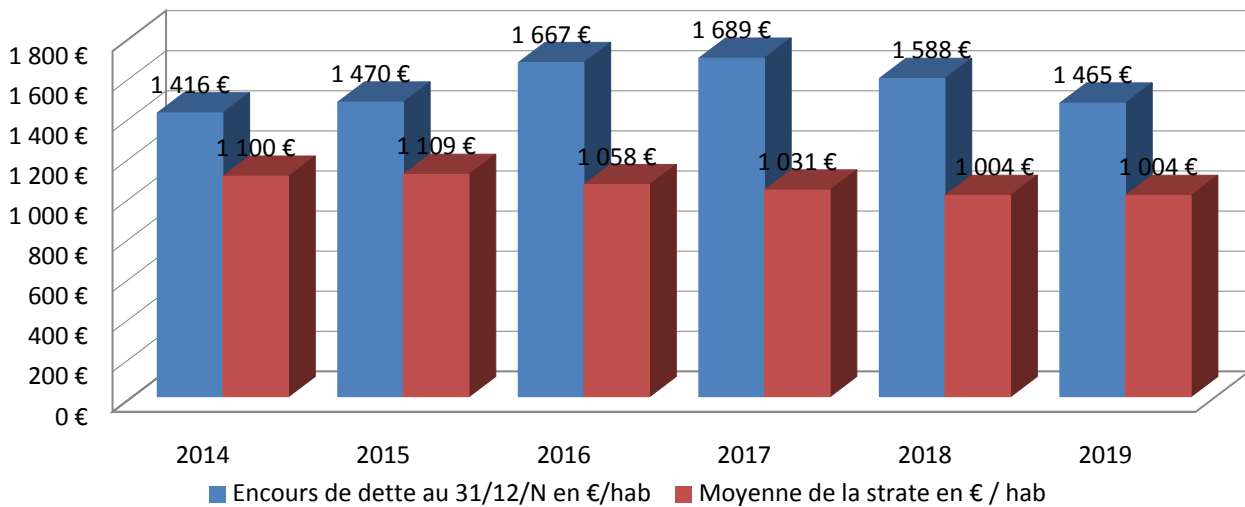
Type	Capital Restant Dû	% de représentation	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	18 933 596.70 €	44,65 %	3,64 %
Variable	6 399 148.63 €	15,09 %	0,40 %
Livret A	6 238 598.18 €	14,71 %	1,59 %
Barrière avec multiplicateur	10 832 484.97 €	25,55 %	2,91 %
Ensemble des risques	42 403 828.48 €	100,00 %	2,66 %

Le taux moyen annuel global est relativement élevé compte tenu des conditions de marché actuelles. Toutefois c'est une dette composée à 44,65 % de taux fixe et 14,71 % de livret A. 74,45 % de la dette est classé A selon la charte GISLER, elle est donc relativement sûre.

Evolution de la dette et des charges financières



Encours de dette en € par habitant



L'encours de dette de la ville par habitant a baissé d'environ 100 €/hab en 2018 et 2019. Même si ce montant est plus élevé que la strate nationale, la collectivité reste attentive aux opportunités de renégociations et de désendettement.

3- LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2021

A compter de 2021, le budget de la collectivité et les projets qu'il contient suivront la feuille de route tracée par les 6 axes du mandat :



La préparation du budget 2021 s'inscrit toujours dans un environnement où les ressources financières se raréfient. La ville doit présenter une stratégie financière permettant de maintenir une solvabilité durable. Cette stratégie financière pluriannuelle est fondée sur :

En fonctionnement :

- Maitrise des dépenses de masse salariale en lien avec les priorités politiques du mandat 2021 2026.
- Stabilisation des dépenses de gestion courante.
- Evolution prudente de la fiscalité locale en lien avec la progression des bases et le développement urbain.
- Maintien global des participations financières partenariales et institutionnelles.

En investissement :

- Pluri annualisation des engagements financiers pour les réalisations prévues sur le mandat 2021 2026.
- Programmation des opérations de rénovation urbaine subventionnées.
- Poursuite de l'objectif de désendettement à court terme.
- Recours à des emprunts à taux bonifiés.

Rapport d'orientations budgétaires 2021

a. Les recettes de fonctionnement

- La fiscalité

Les contributions directes (chapitre 73) constituent le principal poste de recettes (36%). A ce stade, il n'est pas prévu une hausse des taux communaux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour la préparation budgétaire 2021.

La hausse des recettes fiscales ne se fera qu'à partir de la hausse des bases de fiscalité. Malgré des fluctuations importantes des bases dans les années précédentes, il est prévu en 2021 et pour les années suivantes une revalorisation des valeurs locatives stabilisée à hauteur de 1 % par an.

La suppression progressive de la TH ne devrait pas remettre en cause l'évolution des bases mais cela crée une incertitude sur le montant à percevoir, relatif aux contributions directes dans les années à venir.

Au vu des bases projetées pour 2021 et sans faire évoluer les taux communaux, les contributions directes devraient rapporter 16 370 310 € à la commune, soit 150 000 € de recettes supplémentaires par rapport à 2020.

L'attribution de compensation (AC) et la Dotation de solidarité communautaire (DSC) versées par la Métropole pèsent à hauteur de 19 % des recettes. Sans nouveaux transferts de charges, ces dernières sont quasiment figées. La notification du montant attribué pour 2020 est de 8 136 026 € (+40 000 € / 2019). Un montant identique sera inscrit au BP 2020.

	BP 2020	Notification 2020	BP 2021
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	8 096 026 €	8 136 026 €	8 136 026 €
DOTATION de SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	621 487 €	621 487 €	621 487 €

En ce qui concerne les autres recettes, leurs montants se situent au même niveau que les notifications obtenues en 2020. La taxe additionnelle aux droits de mutations est chaque année bien supérieure aux prévisions mais il faut toutefois rester prudent car elle a été lourdement impactée en 2020 et le sera probablement encore en 2021. Ainsi un montant équivalent à la moyenne des montants perçus ces trois dernières années est proposé pour 2021 à hauteur de 600 000 €.

	BP 2020	BP 2021
FNGIR : Fond national de garanti individuel de ressources	194 948 €	194 948 €
FPIC : Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales	405 623 €	436 957 €
Taxe sur les pylônes électriques	33 152 €	31 500 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	450 000 €	450 000 €
Taxe sur la publicité	220 000 €	220 000 €
droit de mutation ou publicité foncière	700 000 €	600 000 €

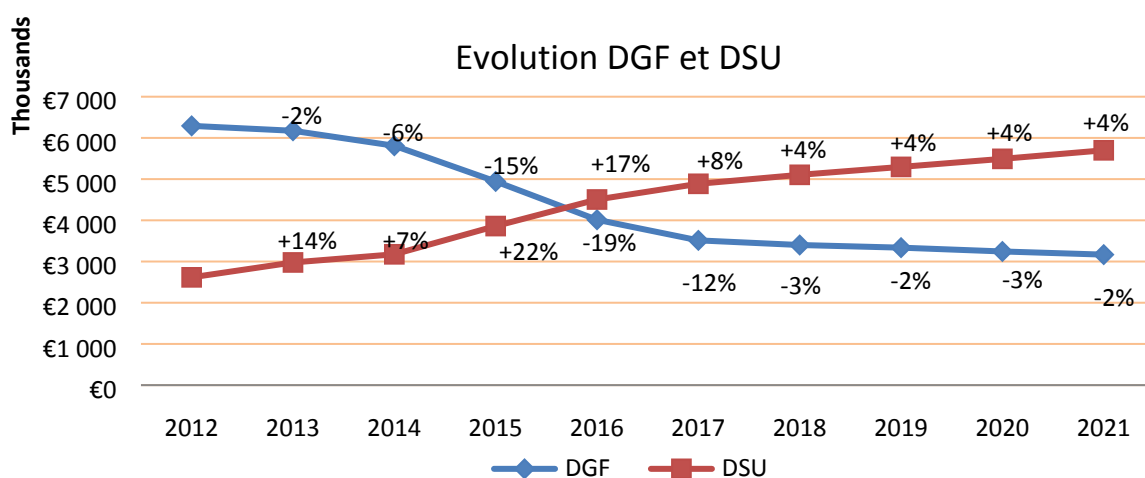
Rapport d'orientations budgétaires 2021

- Les contributions de l'Etat :

La **dotation forfaitaire 2021**, composante principale de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** continuera de baisser. Selon nos dernières estimations, elle devrait s'élever à **3 167 503,00 €** soit une baisse de **76 867 €** par rapport au montant notifié en 2020.

En ce qui concerne la seconde composante de la DGF, la **Dotation de solidarité urbaine (DSU)**, elle devrait selon nos estimations s'élever en 2021 à **5 699 311 €**, soit une hausse de **207 615 €** par rapport à 2020. Cette augmentation est plus importante que la hausse de 195 353 € pour 2019.

Depuis 2012, la DSU évolue favorablement, en lien avec le développement des politiques sociales de la ville. Du point de vue comptable, la progression de cette dotation compense juste la baisse de la DGF.



La dernière composante, la **Dotation nationale de péréquation (DNP)** devrait s'élever en 2021 à **61 571 €** (+18 €/2020). La commune bénéficie encore de la garantie d'attribution mais cette dotation est vouée à disparaître en 2022. **Au final la DGF devrait augmenter en 2021 de 130 766 € par rapport à 2020, pour atteindre 8 928 385 €.**

- Les autres recettes :

Les produits des services (chapitre 70) ne représentent que 3,8 % des recettes de fonctionnement perçus par la ville. Ces produits sont constitués principalement des recettes des prestations rendues aux usagers (notamment dans le cadre des activités Unicité, des loyers du patrimoine de la collectivité, mais aussi les refacturations de charges aux budgets annexes.)

En 2020, les recettes issues des activités UNICITE sont lourdement impactées par la crise sanitaire (CF partie contexte local de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray). De plus, dans la continuité de la crise et pour ne pas impacter davantage les ressources des habitants, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs en 2021.

Ainsi l'hypothèse retenue est de baisser la progression des recettes des usagers de 1 % pour l'année 2021, soit un produit de 3 810 102 € en 2021.

Les subventions de fonctionnement (chapitre 74) prévues en 2020 restent stables. Elles proviennent essentiellement de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et sont estimées à hauteur de 1,4 M€.

Comme chaque année depuis 4 ans, les produits financiers (chapitre 76) prendront en compte le versement du fonds de soutien au refinancement des emprunts structurés et le remboursement d'un emprunt par la Métropole à la suite du transfert de charges (315 835,43 €).

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) principalement constituées des cessions d'immobilisations et des régularisations comptables (rattachements effectués à tort, mandats sur exercices antérieurs, etc.) ne seront pas supérieures à celles de 2020 (100 000 €).

b. Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de personnel

En 2021, les dépenses prévisionnelles consacrées au personnel communal (chapitre 012) devraient s'élever à environ 29 millions.

Elles représentent la principale dépense de fonctionnement de la ville (soit 63 % des dépenses de fonctionnement courantes) mais vise à maintenir la qualité de nos services.

Elle s'inscrit toutefois dans une évolution maîtrisée de l'enveloppe budgétaire de la masse salariale.

De nombreuses obligations réglementaires impactent l'évolution de la masse salariale comme la dernière étape du PPCR (protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour les catégories C avec des revalorisations indiciaires, la mise en œuvre du RIFSEEP, la nouvelle indemnité de précarité pour les contrats courts à compter du 01/01/2021, ou encore les budgets alloués à la gestion de la crise sanitaire.

A. Evolution et structure des effectifs :

Les effectifs de la collectivité sont restés stables en 2019

662 emplois permanents correspondent à 635 emplois équivalent temps plein (ETP) :

- 739.89 agents en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) sur l'année 2019, dont 527.78 fonctionnaires.
- 87.16 contractuels permanents
- 124.95 contractuels non permanents.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Catégorie A	66	64	62	62	60	70
Catégorie B	134	134	134	139	142	144
Catégorie C	462	458	461	459	460	448
TOTAL	662	656	657	660	662	662

B. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel :

Les masses salariales de 2021 et des années à venir des agents non permanents vont être impactées par la mise en place d'une indemnité de précarité au 01/01/2021 qui va venir augmenter le coût des agents en contrat de moins d'un an.

De plus, ces coûts de personnel vont également être augmentés par la substitution du marché d'insertion ODS (chapitre 011) en 11 300 heures de travail effectives d'agent renfort/remplaçant pour le DPLA et le DRM.

Pour stabiliser la masse salariale, la Ville devra poursuivre son travail de définition de ses priorités dans le cadre des remplacements des postes permanents vacants et dans le cadre de la gestion des postes : suppression-crétion-crétion brute.

La ville a également engagé un travail sur la prévention des causes de l'absentéisme en s'organisant avec l'ensemble des encadrants de la collectivité pour définir les enjeux, réaliser un état de lieux et définir des panels d'actions par service. La collectivité va poursuivre sa réflexion sur la question du temps de travail dans le cadre de la loi n° 2019-828 dite de transformation de la fonction publique.

Emplois aidés :

Bien que le dispositif ait fortement évolué depuis 2018 avec la mise en place du PEC (Parcours Emploi Compétence) et malgré la baisse récurrente des taux de prise en charge, La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray continue de s'investir dans les dispositifs d'insertion.

Cette année, le nombre de poste CAE PEC budgété est similaire (51 postes). Le temps de travail reste également identique (56 784 heures). Nous pouvons donc constater une faible variation entre les budgets prévisionnels 2020 et 2021 (coût salarial estimé à 671 267 € en 2020 et 684 805 € en 2021).

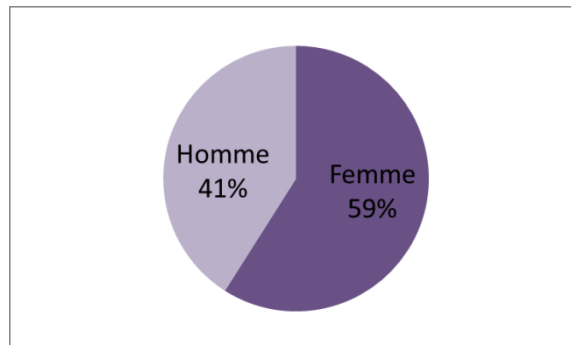
Le coût salarial augmente ainsi de 2 %. Cela est dû à l'augmentation du SMIC et des charges.

Les difficultés de recrutement des années précédentes continuent de se faire ressentir. Nous constatons une pénurie de certains profils en particulier pour les postes d'agent d'accueil dans les espaces éducatifs et d'aide scolaire.

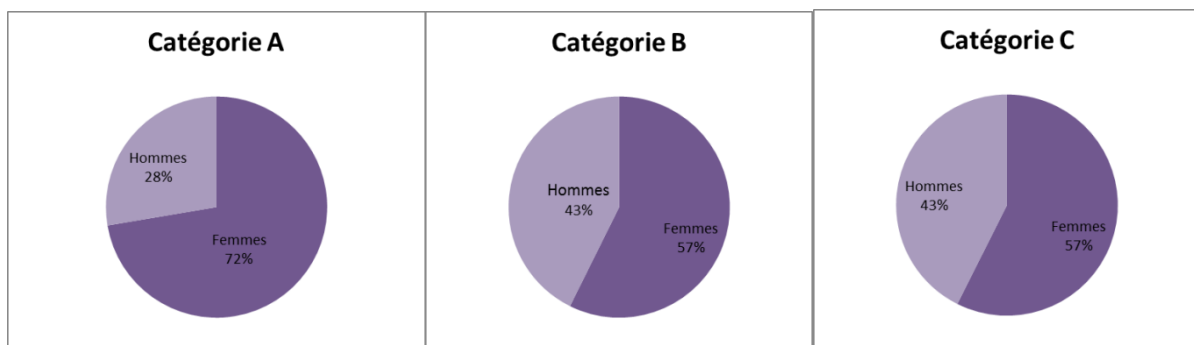
- Rapport égalité femmes hommes en 2019 concernant les agents sur emplois permanents

A. la mixité dans les filières et les catégories

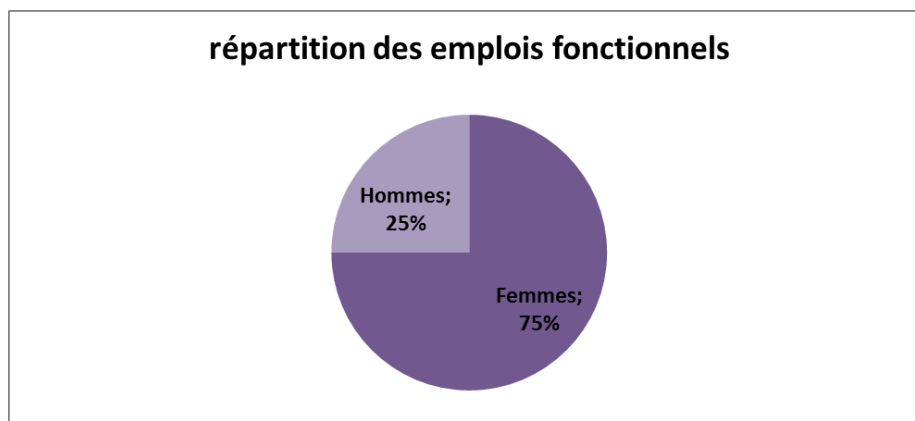
Des données chiffrées sur la répartition femmes hommes au sein des effectifs de la ville sont présentées ci-dessous : Au niveau national, les femmes représentent 61 % de la Fonction publique territoriale. A Saint-Etienne-du-Rouvray, les femmes représentent 59 % des agents permanents, cette répartition est stable par rapport à 2018.



Comme en 2018, les femmes représentent une proportion majoritaire dans l'ensemble des catégories : 57 % de la C (58 % en 2018), 57 % de la B (58 % en 2018) et 72 % de la A (67 % en 2018).



A Saint Etienne du Rouvray, 75 % des agents de la direction générale sont des femmes alors qu'au niveau national, on constate seulement 35 % d'agentes féminines parmi les emplois fonctionnels.



Rapport d'orientations budgétaires 2021

Parmi les responsables de département, 55 % sont des femmes (10/19).

Une analyse de la répartition femme/homme des agents par filière est présentée :

	Femmes	Hommes
administrative	85 %	15 %
technique	44 %	56 %
culturelle	72 %	28 %
sportive	25 %	75 %
sociale	100 %	0 %
Médico-sociale	100 %	0 %
police municipale	20 %	80 %
animation	47 %	53 %
Total	59 %	41 %

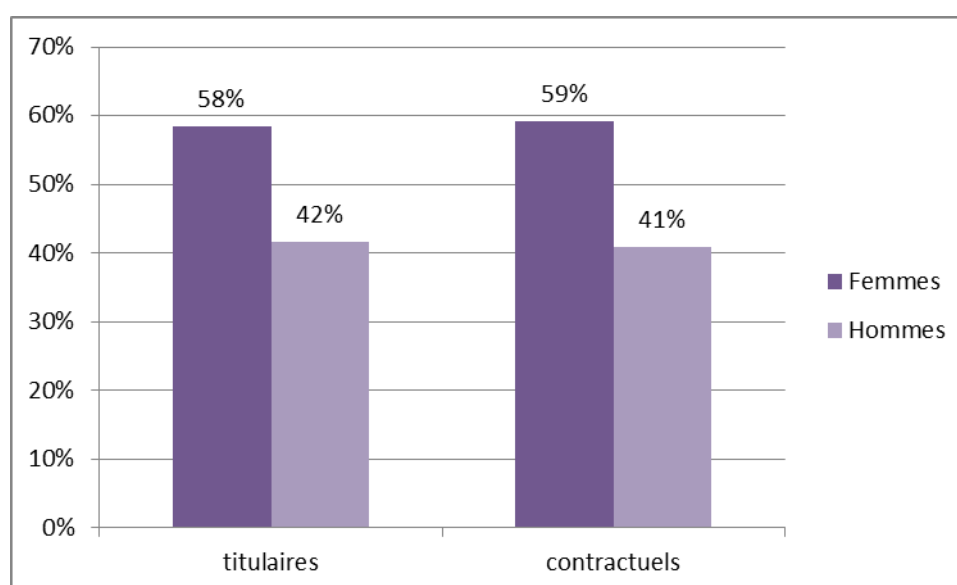
Même si la proportion de femmes est importante dans la filière technique, et augmente légèrement 44 % pour 42 % en 2018, les postes occupés par des femmes dans la filière technique restent majoritairement des postes d'agents d'entretien.

Les filières sociales (ATSEM, assistants socio-éducatif) et médico-sociales (auxiliaires de puériculture) sont toujours exclusivement féminines.

La filière police compte, en 2019, 20 % de femmes alors qu'aucune femme ne faisait partie des effectifs en 2018.

B. les rémunérations et les parcours professionnels

Comme indiqué l'an dernier, ces éléments sont liés au poste occupé et non au sexe de l'agent. Le taux de féminisation reste identique à 2018 : 58 % des fonctionnaires et 59 % des contractuels.



Rapport d'orientations budgétaires 2021

La priorisation des avancements de grade et promotions internes est réalisée en fonction de critères équitables permettant un examen sans rapport avec le sexe de l'agent.

On notera également que 56 % des avancements de grade ont concernés des femmes en 2019 contre 60 % en 2018. Pour les promotions internes, 100 % ont concernés des femmes en 2019 comme en 2018.

8,4% des fonctionnaires femmes de la collectivité ont eu un avancement et 9,2% des fonctionnaires hommes.

C. Les recrutements :

Enfin, parmi les personnes recrutées sur des postes permanents, la collectivité a majoritairement recruté des femmes : 24 femmes ont été recrutées en 2019 soit 52 % du total des agents recrutés sur poste permanent. Ce chiffre est en baisse (70 % en 2018). Cette proportion de femmes majoritairement recrutées est plus élevée sur la catégorie B avec 88,8 %.

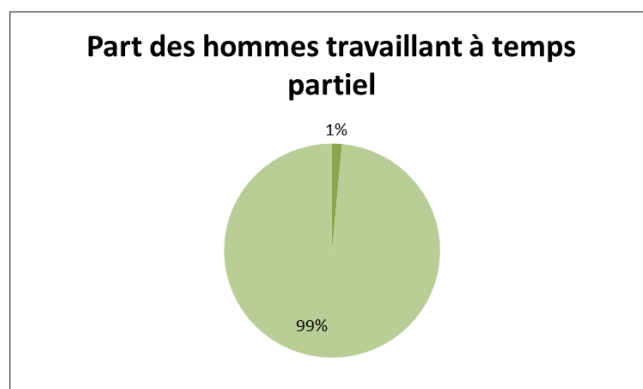
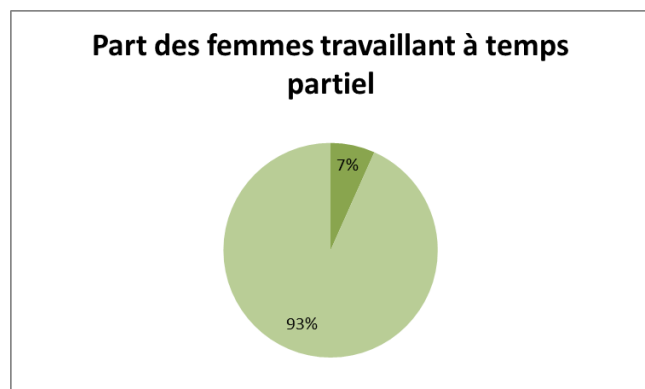
Ci-dessous, un tableau récapitulatif par poste (la date retenue pour ces données est la date effective de la prise de poste) :

Métiers CNFPT/Catégorie	Femme	Homme	Total général
Agente/ Agent de médiation et de prévention		1	1
Cheffe/chef de cabinet		1	1
Développeuse/Développeur économique	1		1
Directrice/ Directeur de la restauration collective		1	1
Responsable de la cellule Etudes et réalisations Bâtiments	1		1
Responsable de la division espace public	1		1
Responsable de police municipale		1	1
responsable DPLA		1	1
A	3	5	8
Répartition pour la catégorie A	38%	63%	
Agente/Agent d'intervention sociale et familiale	1		1
Assistante/Assistant de gestion administrative	1		1
Chargée/chargé du développement territorial	1		1
Directrice/ Directeur espaces verts et biodiversité		1	1
enseignante/enseignant artistique	2		2
responsable de la gestion comptable	1		1
Responsable qualité en restauration collective	1		1
B	7	1	8
Répartition pour la catégorie B	88%	13%	
Agente/Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	4		4
Agente/agent de gardiennage et de surveillance		1	1
Agente/Agent d'exploitation des équipements sportifs et ludiques		1	1
Animatrice éducative/ Animateur éducatif accompagnement périscolaire		1	1
Assistante/ Assistant de gestion financière budgétaire ou comptable		1	1
Assistante/Assistant de gestion administrative	3		3
Assistante/Assistant de suivi de travaux bâtiment		2	2
Dessinatrice/Dessinateur CAO DAO		1	1
ouvrière/ouvrier en maintenance de bâtiment		1	1
policère/policier municipal	2	2	4
Responsable de structure d'accueil de loisirs	5	2	7
Technicienne/Technicien du spectacle et de l'événementiel		1	1
C	14	13	27
Répartition pour la catégorie C	52%	48%	
Total général	24	19	43

D. L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

A ce jour, 88 % des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes (77 % en 2018). Il s'agit majoritairement et comme en 2018 de temps partiel de droit.

1 % des effectifs masculins sont à temps partiel pour 7 % des effectifs féminins.



1 agente était en congé parental, aucun homme n'a mobilisé ce dispositif en 2019. Au niveau national, 97 % des agents en congé parental sont des femmes.

La proportion d'agents exerçant leurs fonctions à temps non complet est sensiblement la même entre les femmes et les hommes à Saint-Etienne-du-Rouvray, 3,4 % des hommes et 3,5 % des femmes.

Les agents peuvent bénéficier de journées d'absences autorisées pour garder leurs enfants.

Dans ce cadre, 72 femmes, soit 19 % des agentes femmes de la collectivité) et 29 hommes, soit 11 % des agents masculins ont pu bénéficier de journée « enfants malades » en 2019. Le nombre de jour accordé est en progression par rapport à 2018 et 2017.

	enfant malade			
	2015	2017	2018	2019
femmes	89	108	164	212
hommes	28	34	73	68
	117	142	237	280

La prise en charge de certains frais (ex : frais de garde) peut permettre de favoriser la possibilité de travailler à temps complet pour les femmes, comme pour les hommes.

43 femmes et 10 hommes ont également pu bénéficier d'une participation sur les frais de centre de loisirs de leurs enfants pour un montant de 9 526 euros en 2019.

Et 14 femmes et 7 hommes ont pu bénéficier d'une aide pour leurs enfants atteint d'un handicap pour la somme de 23 360,94 euros en 2019.

E. Prévention des violences faites aux agents :

La procédure en cas d'incident ou d'agression des agents est toujours existante.

L'accompagnement psychologique peut toujours être mis en œuvre en cas de besoin.

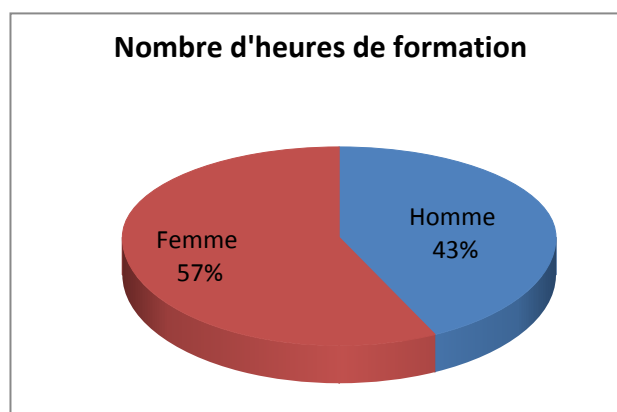
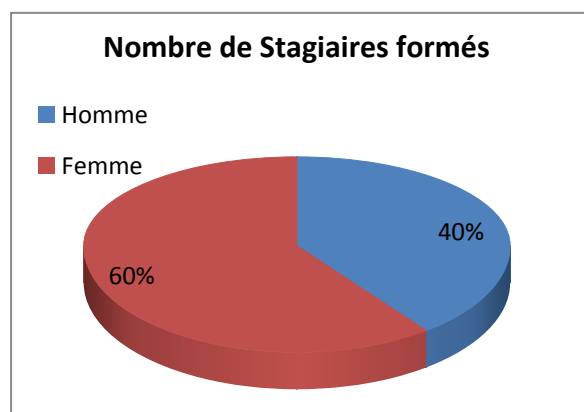
Les permanences des assistantes sociales sont mises en œuvre depuis la fin de l'année 2019. En général, 2 permanences par mois sur site sont organisées, il est possible de les contacter tous les jours d'ouverture du cabinet par téléphone.

En 2019, aucun incident relatant des violences à caractère sexiste n'a été constaté.

F. Les données concernant la formation 2019 :

- Les formations réalisées

Catégorie	Nombre de Stagiaires formés			Nombre d'heures de formation		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
A	170	61	231	982.5	359.5	1 342
B	249	204	453	1 819.5	1 356.75	3 176.25
C	520	383	903	3 866	2 966.5	6 832.5
Autre	64	31	95	543	690.5	1 233.5
Total	1 003	679	1 682	7 211	5 373.25	12 584.25
	60%	40%	100%	57%	43%	100%



En 2019, les stagiaires formés restent majoritairement des femmes : 60 % des stagiaires sont des femmes. Le ratio est stable et correspond au taux de féminisation de la collectivité.

Rapport d'orientations budgétaires 2021

- Les domaines de formation

Domaine de formation	Femme	Homme	Total général
AFFAIRES JURIDIQUES	5	2	7
CITOYENNETE ET POPULATION	34	11	45
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	5	2	7
CULTURE, ARCHIVES ET DOCUMENTATION	5	3	8
DEVELOPPEMENT LOCAL	15	1	16
ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE	21	6	27
ENVIRONNEMENT	8	10	18
FINANCES ET GESTION FINANCIERE	2	1	3
GENIE TECHNIQUE	24	45	69
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	27	11	38
INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	132	70	202
MANAGEMENT	107	118	225
POSITIONNEMENT PROF.-PREPA EPREUVE	156	86	242
Repères et outils fondamentaux	223	94	317
RESTAURATION	4	6	10
SECURITE	167	163	330
SOCIAL SANTE	66	36	102
SPORT	2	14	16
Total général	1003	679	1682

La répartition femme/homme par domaine de formation est stable. Elle reflète le taux de féminisation des secteurs d'activité de la collectivité.

- Promotion de la parité dans le cadre des actions de formation

En 2019, 2 sessions de formations de « Lutte contre les violences faites aux femmes » ont été organisées. 27 nouveaux agents ont participé à cette formation déjà mise en place en 2014.

Le public ciblé pour participer à cette action était constitué des agents des centres socioculturels et du secteur social. Deux agents du DPLA, département où le personnel féminin est majoritaire, ont également participé à cette action.

Globalement, les retours sont très positifs. Les agents ont indiqué se sentir plus en confiance pour aborder la question et surtout pour orienter des personnes concernées.

Cette action de formation pourrait être déployée auprès d'autres agents de la collectivité non ciblés initialement, notamment des agents du DTP et du DASE.

En 2019, un agent de développement social a suivi la formation « La question du genre dans la petite enfance: pour plus d'égalité filles-garçons » mise en place par le CNFPT, dans le cadre de la mise en place de projets sur cette thématique.

G. Les pistes de travail :

La réflexion qui devait être menée par le biais de groupe de travail sur la question de l'égalité femme homme concernant le personnel n'a pu être mise en œuvre, à ce jour, au regard de la crise sanitaire, elle sera poursuivie.

La CPAM a émis un avis favorable sur la possibilité d'accompagner la collectivité dans le cadre de son programme Activ'dos pour organiser des actions particulières sur la journée internationale du droit des femmes. Des interventions sur des thématiques de dépistage cancer du sein ou cancer du col de l'utérus, maladie cardiovasculaire, sevrage tabagique pourront être proposées.

Le plan d'action présenté en 2019 a été mis à jour. Il a, pour le moment, peu évolué:

Année de mise en place	Actions	Typologies d'action
2014, nouvelle campagne en 2019	Formation lutte contre les violences faites aux femmes	Agression, harcèlement, violence sexiste /promotion de la parité
2014	Mise à disposition de tickets de métro pour les départs en formation	Conciliation vie privée, vie professionnelle
Depuis 2015, nouvelle campagne en 2019	Formation discriminations sexistes	Promotion de la parité
2016	Mise à disposition de véhicules partagés pour départ en formation et d'une carte péage(2016)	Conciliation vie privée, vie professionnelle
2015	Accompagnement psychologique des agents	Agression, harcèlement, violence sexiste/QVT
2017	Mise en place de nouveaux critères objectifs d'avancement dans le cadre de la CAP	Egalité salariale/carrière
2017	Procédure en cas d'agression, incident	Agression, harcèlement, violence sexiste
2017	Passage des données femmes hommes obligatoire au ROB	Promotion de la parité
2018	Féminisation des intitulés de postes fiche de poste et tableaux des emplois	Egalité salariale/carrière
2019	Favoriser la possibilité de faire du sport sur le temps du midi	Conciliation vie privée, vie professionnelle
2019	Mise en place de vacances assistante sociale	Agression, harcèlement, violence sexiste/QVT
2019	Refonte du régime indemnitaire: RIFSEEP	Egalité salariale/carrière
En cours	Actions journée du droit des femmes	Promotion de la parité
2020/2021	Nouvelles actions à définir	

Rapport d'orientations budgétaires 2021

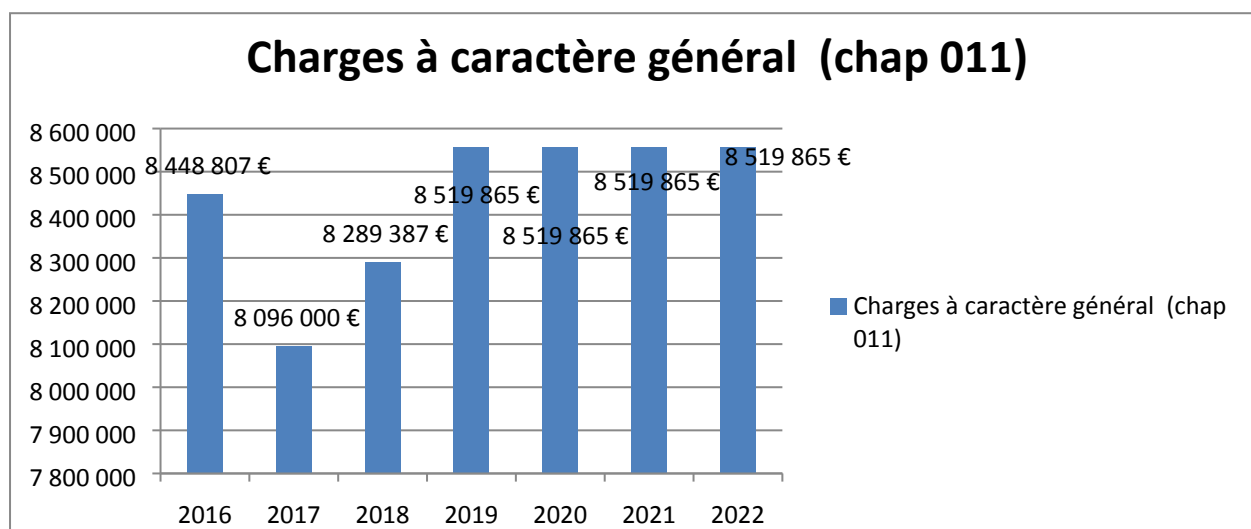
Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, dépenses de fluides ainsi que les locations et les assurances.

Entre 2014 et 2017, ces charges ont diminué en moyenne de 3 % par an (soit -1 186 837 €) grâce à d'importants efforts de gestion et de rationalisation des dépenses, des achats et une recherche d'économies dans tous les services et par tous les acteurs.

Malgré ces efforts, les transferts de charges imposés à la collectivité ont également impacté la section de fonctionnement. De même, les coûts des fluides et les dépenses consacrées aux contrats de maintenance ont augmenté.

Ainsi dans l'objectif de maintenir les charges à caractère général en 2021 à un niveau semblable à celui de 2020, un effort particulier devra être consacré sur les dépenses autres que les dépenses contractuelles.



Les subventions aux associations et les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent une dépense de 3.8 M€. Elles sont constituées principalement des subventions versées aux associations et des contributions aux différents budgets annexes (COS, CCAS, Rive Gauche, Restauration municipale).

L'année 2020 a été inédite pour les budgets annexes également. Les subventions au CCAS et au COS devraient rester stables en 2021 compte tenu de la non réalisation de certaines actions qui ne seront pas reportées. Le Rive Gauche connaît une hausse de 1,5 % de ses charges en 2021.

En ce qui concerne les subventions versées aux associations, la ville a de nouveau décidé de maintenir à l'identique l'enveloppe budgétaire ainsi que son aide matérielle et logistique.

- Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les charges d'intérêts sont estimées à 1 066 632,37 € en 2021. Elles sont susceptibles de varier légèrement en fonction de la formalisation des emprunts de l'année 2021.

c. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent principalement entre les dépenses d'équipement, le NPNRU Madrillet Château-Blanc, le remboursement en capital de la dette.

Un nouveau programme d'AP/CP sera inscrit au BP 2021 pour la réalisation du groupe scolaire culturel et sportif Sémard.

Les dépenses d'équipement (chapitre 20 à 23) comprennent les travaux réalisés, les frais d'études, les acquisitions mobilières et immobilières.

Sur la période 2021/2026, la commune est engagée dans un effort d'équipement qui continuera d'améliorer le service public rendu aux Stéphanois comme la construction de la médiathèque, la réhabilitation de la maison du Citoyen, la rénovation de certaines places, le nouveau groupe scolaire Sémard.

Pour l'entretien courant du patrimoine existant, un engagement devrait se traduire par un montant d'investissements récurrents de **2,5 millions d'euros** annuels, soit une enveloppe totale de **12,5 millions d'euros** sur la période 2021/2026.

Les principaux projets de travaux et de dépenses d'équipement prévus en 2021 sont :

- Extension de l'école maternelle Langevin (dernière tranche)
- 1ère tranche de la construction du groupe scolaire Sémard
- Construction de la Médiathèque Elsa Triolet (NPNRU)
- Continuité du NPNRU Madrillet Château-Blanc
- Lancement de la construction de l'office Pergaud
- Lancement de la rénovation du centre de loisirs de la Houssière
- Renouvellement du matériel informatique
- Renouvellement des équipements de la cuisine centrale
- Création d'un portail internet
- Mobiliers pour les écoles
- Travaux d'entretien dans les bâtiments municipaux

Le remboursement de la dette (chapitre 16) représentera une dépense de 3,8 M€. Il pèse pour 33 % des dépenses d'équipement.

d. Les recettes d'investissement

La recherche de financements extérieurs reste une priorité. Pour chaque projet lancé, la possibilité de recourir à des subventions de l'Etat ou de ses organismes (DPV, DSIL) ou encore des participations locales (Régions, département, Métropole) est étudiée. Nous pouvons citer les dispositifs suivants :

- Le FSIC Métropole (fond de soutien à l'investissement Communal issu de la Métropole)
- Le département
- La DPV (Dotation Politique de la Ville)
- La DSIL 2018 : pour le financement des travaux dans les écoles (Dotation de soutien à l'investissement local)

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est estimé à 700 000 € au vu des dépenses d'équipements effectuées en 2019. Le taux de compensation pour les dépenses éligibles est de 16.404 %. Les dépenses effectuées en régie sur les bâtiments publics et les espaces verts seront ajoutées à la suite d'un travail effectué par le département des services techniques et le département finances.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement devrait s'élever à 500 000 €.

Le montant d'emprunt nécessaire à financer le programme d'investissement sera affiné en fonction des recettes de fonctionnement et du résultat de fin d'exercice de 2020. Néanmoins, afin d'engager le processus de désendettement, il est proposé d'emprunter un montant inférieur à celui du remboursement annuel de la dette, soit inférieur aux 3,8 M€ d'annuité. Ce nouvel emprunt sera sollicité selon le besoin de financement de la construction du nouveau groupe scolaire Sémard.